
Nouveautés de la version 3.00.54 du 23 janvier 2018

IMPACT EMPLOI ASSOCIATION

Présentation

Voici la liste des principales corrections et nouvelles fonctionnalités que vous pourrez découvrir dans Impact Emploi V3.00.54

Nouveautés de cette version

INFORMATIONS IMPORTANTES

DSN 2018 :

- La DSN 2018 n'est pas disponible, elle sera livrée dans la mise à jour 3.00.55.

DECLARATIONS ANNUELLES 2017 :

- Le DRA artiste est à disposition.

DADSU 2017 :

- Si vous entrez dans les conditions décrites au paragraphe "MODULE DECLARATION", vous pouvez déposer vos DADSU 2017.

OUTILS DE CONTROLE :

- La norme DSN a évolué en 2018.
Pour vos DSN, vous ne devez disposer que de la dernière version de l'outil de contrôle DSN-Val (version 2018.1.2.5).

Information : Reprise d'une association avec effet rétroactif :

Attention lorsque vous reprenez la gestion d'une association, la date d'embauche du salarié doit être la date réelle d'origine de son contrat de travail et non la date d'arrivée en gestion dans impact emploi.

Exemple : contrat du 01.01.2015 date d'embauche = 01.01.2015 gestion impact emploi à compter du 01.10.2017 bulletin de paie à ressaisir à compter de janvier 2017 afin d'obtenir les bons cumuls (plafonds,

Fillon....) mais date d'embauche = date réelle d'embauche mentionnée sur le contrat de travail du salarié soit le 01.01.2015.

Afin de faciliter le traitement de vos messages, merci de préciser dans l'objet : NOUVELLE ASSOCIATION /REPRISE HISTORIQUE pour toute demande de rattachement de bulletin de paie.

Comment joindre l'assistance?

L'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr

RAPPELS IMPORTANTS

- Les "lisez-moi" des versions précédentes sont accessibles en cliquant [ICI](#).

ADMINISTRATIF EMPLOYEUR

Aucune modification

ADMINISTRATIF SALARIE

Aucune modification

MODULE BULLETIN DE SALAIRE

Aucune modification

PARAMETRAGE**Taux AT :**

- Correction du code risque 926AD Alsace moselle à 1.40.

Prévoyance / Mutuelle :

- Famille rurale : Mise à jour du régime frais de santé

MODULE EDITIONS / EXTRACTION DE DONNEES

Aucune modification

MODULE DECLARATIONS**Taxe sur les salaires 2017 : (Pour information : Date limite de paiement = 15/01/2018)**

Pour éditer les formulaires de Taxe sur les salaires 2017, il faut :

- Sélectionner l'année 2017 au niveau du dossier
- Sélectionner "Déclarations"

- Choisir l'option "DADSU" dans la fenêtre "Gestion des déclarations" puis Valider
- Générer le "fichier DADSU" pour l'ensemble des associations dans la fenêtre "Impact Emploi – [DADSU]" (vous aurez ensuite le choix entre générer le fichier en mode "Test" ou en mode "Réal", ainsi que celui d'inclure ou non la prévoyance)
- Quitter l'écran DADSU une fois le traitement terminé
- Retourner dans la fenêtre "Gestion des déclarations", choisir l'option "Annuelles" puis Valider
- Sélectionner l'action "Taxe sur les salaires et courrier" pour l'ensemble des associations
- Quand l'opération est terminée, la déclaration annuelle de la taxe sur les salaires s'affiche

Le courrier accompagnant la taxe sur les salaires a été modifié. Il est à transmettre à l'association. L'adresse de destinataire de ce courrier est l'adresse de l'association et non plus le centre de impôts.

DADS-U 2017 : (RAPPEL)

Vous devrez déposer une DADS-U pour les données 2017 dans les deux cas exposés ci-dessous :

A - Communication sur Net-Entreprise le 7 novembre 2017 "Devrez-vous produire une DADS-U en 2018 ? "

Les différents organismes acteurs de la DSN vérifient la qualité des données intégrées dans leurs systèmes d'informations à partir des fichiers DSN déposés depuis le 01/01/2017.

A l'issue de ces vérifications, une DADSU pour l'année 2017 peut être réclamée pour certains employeurs.

Vous pouvez accéder à la liste des employeurs concernés à partir de votre tableau de bord dans Services complémentaires "DSN ou DADSU : Mes établissements redevables d'une DADS-U".

B - Régularisations manuelles réalisées par la cellule d'assistance.

Si nous sommes intervenus pour réintégrer manuellement une régularisation (recalcul d'un bulletin suite à une erreur de saisie avec ou non une modification du contrat de travail, date de fin de contrat, type d'exonération, contrat aidés...) dans un fichier DSN M+1.

Vous devez déposer une DADSU afin de garantir les droits des salariés.

Attention : avant tout dépôt, il faut vérifier que le recalcul du bulletin et/ou la modification du contrat ont été réalisés dans votre dossier de production et pas uniquement dans un dossier de régularisation. Si ces éléments n'apparaissent pas dans le dossier de production, nous devons absolument intervenir avant tout dépôt.

NET IMPOSABLE 2017 : (RAPPEL)

Régularisation du Net imposable en DSN: déclaration d'impôts

Si les montants reportés sur la déclaration pré-remplie sont différents de ceux présents sur l'attestation fiscale communiquée par l'employeur, il appartient au redevable de reporter les bons montants sur sa déclaration, pour un calcul correct du montant de l'impôt sur le revenu par l'administration fiscale.

***** RAPPEL *****

Païement des cotisations Urssaf à partir de Service +

- Cliquer **ICI** pour accéder à la procédure de paiement des cotisations Urssaf.

Création et gestion des fichiers

- **Prendre connaissance**, de la procédure à suivre **impérativement** pour vos dépôts de fichiers, sinon vous ne pourrez, ni gérer vos fichiers annule et remplace, ni recréer des fichiers réels.

ETAPE 1 - Création et gestion de vos fichiers DSN.

- Cliquer **ICI** pour accéder à la nouvelle procédure de gestion de vos fichiers.

ETAPE 2 - Si le PDF ne s'affiche pas (vous avez un écran gris).

- Aller sous c:/program files (x86)/impact emploi v3/aide puis double cliquer sur "Ecrans_DSN Mensuelle.pdf" et "Ecran_Centre de maintenance.pdf".

- Modification des actions possibles au niveau du module "DSN" :

+ Les diodes : Permet de savoir pourquoi les diodes sont de couleur 'rouge' ou 'orange', cliquer sur le bouton un état s'affiche qui reprend par employeur et par salarié les bulletins en anomalie ou manquant.

Les diodes 'vertes' indiquent que tout est ok pour l'employeur et qu'un fichier DSN peut être généré pour celui-ci.

Installation de l'outil d'autocontrôle DSN-val :

- Cliquer **ICI** pour accéder à la procédure d'installation de l'outil d'autocontrôle DSN-VAL.

PRECONISATION : Pour les installations en réseau (plusieurs utilisateurs avec une seule base)

Nous vous conseillons de lancer l'édition des bulletins non saisis pour le trimestre à extraire avant de lancer vos extractions.

Nous vous conseillons de lancer la génération des fichiers en vous assurant que personne ne saisit pendant ces traitements.